

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2009

SIMPLIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU DROIT - (n° 2095)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 56

présenté par
M. Blanc-----
ARTICLE 29 SEXIES

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer à la référence :

« II »,

la référence :

« III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.